

JUN 13 1977

CONSEIL
DE TUTELLEDistr.
GENERALE
T/PV.1464
9 juin 1977
FRANCAIS

Quarante-quatrième session

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUATRIEME
SEANCETenue au Siège, à New York,
le jeudi 9 juin 1977, à 10 h 30Président : M. BYATT (Royaume-Uni)

- Examen du rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1976 : Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (suite)
- Examen des pétitions énumérées à l'annexe à l'ordre du jour provisoire (suite)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être soumises dans l'une des deux langues de travail du Conseil (anglais ou français) et adressées en double exemplaire, dans un délai de trois jours ouvrables, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des conférences, bureau LX-2332. Les rectifications reçues seront publiées sous forme de rectificatif.

LE PRESENT COMPTE RENDU AYANT ETE DISTRIBUE LE 10 JUIN 1977, LA DATE LIMITE POUR L'ACCEPTATION DES RECTIFICATIONS SERA LE 15 JUIN 1977.

Les délégations sont priées de bien vouloir faciliter la tâche du Secrétariat en observant strictement ce délai.

La séance est ouverte à 11 h 5.

EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DE L'AUTORITE ADMINISTRANTE POUR L'ANNEE QUI S'EST TERMINEE LE 30 JUIN 1976 : TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE (T/1781; T/L.1205) (suite)

EXAMEN DES PETITIONS ENUMEREES A L'ANNEXE A L'ORDRE DU JOUR (T/1780/Add.1) (suite)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Ainsi que nous en sommes convenus à nos séances d'hier, nous allons tout d'abord terminer ce matin les auditions, et ensuite nous procéderons à l'examen des pétitions et communications écrites. Puis, conformément à notre programme, les membres poseront des questions aux représentants de l'Autorité administrante, aux représentants spéciaux et aux conseillers spéciaux.

Nous allons poursuivre maintenant les auditions.

Sur l'invitation du Président, M. Santos Olikong, M. Anton de Brum, M. George Allen, M. Jonathan Weisgall, M. Richard Copaken, M. Richard Weiner, M. Roman Tmetuchl, M. Kaleb Udui, M. Sadang Silmai, M. Thomas Gladwin, M. Bill Brophy, M. Moses Uludong, M. Stuart Jay Beck et M. James Gutmann prennent place à la table des pétitionnaires.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de passer aux questions aux pétitionnaires, je crois comprendre que certains pétitionnaires souhaitent faire d'autres observations pour compléter les réponses qu'ils ont données aux questions qui leur ont été posées hier. Un pétitionnaire souhaite-t-il prendre la parole avant que d'autres questions soient posées, pour compléter les observations d'hier?

Je donne la parole au sénateur Tmetuchl.

M. TMETUHL (interprétation de l'anglais) : En ce qui concerne la question qui nous a été posée hier par le représentant de la France au sujet de la planification économique, comme nous l'avons mentionné dans notre pétition, les Palaos ont terminé, avec l'aide des Nations Unies, un plan indicatif de développement destiné à répondre à nos besoins particuliers et réels. Etant donné que ce plan est complexe et long, il n'est point approprié que j'en fasse le résumé ici. En conséquence, j'aimerais présenter un exemplaire de ce plan au Conseil pour qu'il puisse l'étudier ultérieurement.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puisqu'aucun autre pétitionnaire n'a d'observations à faire à ce stade, je donne la parole au représentant des Etats-Unis, qui souhaite poser des questions aux pétitionnaires.

M. KRIENDLER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, je voudrais exprimer la gratitude de ma délégation pour les déclarations riches en renseignements qui ont été faites hier par tous les pétitionnaires. Ma délégation a écouté avec un vif intérêt tant la présentation officielle qu'ils ont faite que les réponses qu'ils ont données aux questions des membres du Conseil. La compréhension croissante de leurs points de vue, qui ressort des réunions de ce Conseil de tutelle, constitue, à notre avis, un élément important de nos délibérations. Je peux assurer tous les pétitionnaires que nous avons pris dûment note de leurs déclarations et de leurs points de vue.

Je me permettrai d'ajouter une note personnelle. Je me réjouis particulièrement de la présence des pétitionnaires parmi nous. Pour ceux d'entre nous qui ont eu le privilège de visiter la Micronésie et de développer des liens étroits d'amitié et de respect avec les Micronésiens, la session annuelle du Conseil de tutelle et la présence, ici, d'un grand nombre de Micronésiens - en tant que membres de la délégation des Etats-Unis et en tant que pétitionnaires - nous donne l'occasion de renouveler ces liens, de renforcer cette amitié et, dans une certaine mesure, de leur rendre l'hospitalité si généreuse qu'ils nous avaient offerte en Micronésie.

M. Kriendler (Etats-Unis)

Je voudrais tout d'abord poser une question à M. Santos Olikong. Le rapport définitif de la Commission micronésienne des réparations note entre autres difficultés dans le règlement des réparations qu'il faut évaluer des événements qui se sont déroulés plus de 30 années auparavant, et interpréter parfois les us et les coutumes. Dans quelle mesure, à votre avis, la Commission s'est-elle acquittée de cette tâche?

M. OLIKONG (interprétation de l'anglais) : Le travail réalisé par la Commission, de l'avis du Comité, a été approprié si on le compare au temps qu'elle y a consacré. Toutefois, pendant deux ans, compte tenu de l'éparpillement des nombreuses îles dans le territoire micronésien - certaines d'entre elles nécessitent un service de liaison maritime spécial puisqu'elles ne sont pas accessibles par avion - il y a encore des régions dont les représentants de la Commission n'ont pu s'occuper. Pour ce qui est des autres parties du territoire, le rapport justifie la somme de temps que la Commission a consacré à l'examen des différents cas.

M. KRIENDLER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : La question suivante s'adresse à M. Anton deBrum, Vice-Président de la Commission du statut politique des îles Marshall.

Dans sa déclaration, M. deBrum a parlé

"d'une administration, rigide et hautement centralisée" ce qui "a rendu pratiquement impossible la gestion des affaires sans l'autorisation administrative du Gouvernement central". (T/PV.1462, p. 21-22)

Pensez-vous que l'on peut surmonter cet obstacle pendant la période de tutelle en prenant des mesures visant à la décentralisation? Est-ce que l'adoption d'une charte de district et l'élection d'un administrateur de district dans les îles Marshall permettraient de résoudre cette difficulté?

M. deBRUM (interprétation de l'anglais) : Les plans que l'Autorité administrante a discutés avec nous en ce qui concerne la décentralisation nous intéressent de très près depuis de longues années. La décentralisation a pris une signification particulière pour ceux d'entre nous qui travaillons dans les districts, parce qu'elle nous permettait d'espérer exercer une autorité et un contrôle plus grands sur nos affaires locales; mais, en fait, elle ne s'est pas matérialisée.

Nous espérons qu'une plus grande décentralisation se produira sous la nouvelle administration, mais nous n'y voyons pas une réponse définitive à la question du statut politique. La décentralisation envisagerait de laisser en place la bureaucratie centrale. Même si de plus grands pouvoirs étaient donnés aux districts, cela n'éliminerait pas la nécessité de passer par le maquis des règlements et procédures bureaucratiques qui constituent à l'heure actuelle l'obstacle principal au fonctionnement efficace des gouvernements de district.

L'idée relative à une charte de gouvernement présente un grand intérêt, mais le processus vers l'établissement d'une plus grande autonomie dans le district des îles Marshall est déjà amorcé. Comme je l'ai dit hier, un référendum est envisagé, une convention constitutionnelle doit se réunir en août, de sorte que tous les mécanismes requis pour le développement d'une autonomie interne dans les Marshall se fondent sur l'autorité du peuple et non pas sur une autorité que l'on nous a imposée, sont enclenchés. Il serait certainement plus sage pour la Puissance administrante de nous aider dans cette évolution et d'utiliser ce mécanisme que nous avons déjà mis en place pour réaliser dans les Marshall une autonomie interne plus grande, plutôt que de nous demander de reconnaître encore la superstructure à laquelle nous nous sommes toujours opposés, ou d'adopter une charte de gouvernement sous l'autorité du Congrès de la Micronésie.

M. KRIENDLER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : J'ai une autre question à poser à M. deBrum.

Il semble que la déclaration qu'il a faite hier indique qu'il envisage positivement la possibilité d'une autosuffisance pour les îles Marshall. Peut-il indiquer clairement au Conseil ce qui l'amène à le penser, et quel est à son avis le potentiel de développement économique aux îles Marshall?

M. deBrum (interprétation de l'anglais) : Aux Marshall, nous pensons que le développement de notre statut politique va de pair avec le développement économique, et au cours de ces dernières années nous avons fait tout ce qui est en notre pouvoir afin d'élaborer un plan viable destiné à permettre aux îles Marshall de se suffire à elles-mêmes lorsque l'Accord de tutelle arrivera à échéance. Par exemple, nous avons présenté à la Puissance administrante, pour examen, un plan destiné à assurer notre autosuffisance et un plan de régénération de notre industrie du coprah qui permettrait d'arriver au niveau de production que nous avions avant la deuxième guerre mondiale. En 1927, sous le Gouvernement japonais, les îles Marshall avaient eu une production de coprah dépassant 27 000 tonnes. Sous la Puissance administrante, la production n'a pas dépassé 7 000 tonnes par an. Ce n'est pas comme si nos cocotiers avaient été détruits ou comme si nos plantations n'étaient plus utilisables. Les arbres sont toujours là. Il est possible d'améliorer l'industrie du coprah. Par exemple, nos plans prévoient d'arriver à 21 000 tonnes en 1981. L'estimation du revenu pour le producteur de coprah à un niveau de production de 21 000 tonnes varie entre 4,2 millions et 5,2 millions de dollars par an aux prix actuels. Je donne ce chiffre pour que vous puissiez le comparer au montant total actuel dépensé par l'Autorité administrante dans le district des Marshall, qui est approximativement de 7 millions de dollars par an. Le développement de la production du coprah nous assurerait à lui seul un revenu de plus de 5 millions de dollars.

Je voudrais également discuter d'autres possibilités de développement, y compris le tourisme, qui ont un potentiel très élevé pour les Marshall, et d'autres sources générales d'aide dont disposent les pays en développement, y compris l'Association internationale pour le développement, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement. Nous avons également prévu l'émission de timbres-poste, ce qui nous assurera un certain revenu. Nous avons également examiné la possibilité de traités d'assistance mutuelle avec les Etats-Unis. De plus, nous considérons que les ressources maritimes constituent la base la plus importante de notre économie. L'Organisation des Nations Unies et ce Conseil savent qu'il existe des possibilités dans nos îles d'exploiter, par exemple, les nodules de manganèse. Récemment, on a découvert que dans notre zone économique

de 200 milles, il y a des gisements de nodules de manganèse dans des endroits relativement peu profonds et proches de nos côtes. Nous avons donc cette ressource en eaux peu profondes, et en même temps à proximité des côtes, ce qui favorisera le développement technique de cette industrie. Ailleurs dans le monde, la plus grande partie des gisements de nodules de manganèse se trouvent très éloignés de la zone économique de 200 milles de la plupart des pays côtiers. Les îles Marshall sont une exception, et nous y voyons un très grand potentiel pour l'avenir. Les nodules de manganèse qui ont été trouvés aux îles Marshall ont d'ailleurs une teneur en cobalt beaucoup plus élevée que les nodules découvertes ailleurs. Ceci est très prometteur. Nous sommes certains que les autres membres du Conseil, y compris l'Union soviétique, obtiendront des renseignements supplémentaires au sujet de ces nodules de manganèse; comme nous l'a dit l'Institut d'océanographie Scripps, l'Union soviétique a un ou deux navires de recherche qui examinent les possibilités d'exploitation des nodules de manganèse à proximité des Marshall.

Nous sommes encouragés par les perspectives de développement de l'industrie du thon. Les îles Marshall se trouvent dans l'une des zones les plus riches du monde en ce qui concerne la pêche du thon. Cette industrie vaut à l'heure actuelle plusieurs millions de dollars, mais les sommes qui en proviennent s'en vont ailleurs. Aucune aide n'est apportée à notre pays en ce moment. De plus, chaque fois qu'il s'agit du thon et du développement de son industrie, nous nous trouvons dans une situation d'Etat associé plutôt que d'Etat indépendant. La loi actuelle des Etats-Unis exclut le thon de la zone économique exclusive américaine; mais ce qui est plus important, cette loi empêche les Etats-Unis de reconnaître d'autres zones économiques exclusives de 200 milles si ces zones ont du thon. Si les Marshall veulent devenir indépendantes, même si la loi et la position des Etats-Unis en la matière ne changeaient pas, des nations tiers comme le Japon et la Corée, qui exploitent à l'heure actuelle nos ressources en thon, reconnaîtraient notre zone de 200 milles; à ce moment-là, les Etats-Unis ne pourraient faire objection à la reconnaissance de notre zone par d'autres pays.

M. deBrum

Par ailleurs, il y a une autre raison pour laquelle nous souhaitons l'indépendance au sein d'une association libre, à savoir les problèmes que les Etats-Unis ont eus récemment avec d'autres territoires dépendants. Nous avons appris que récemment, lors d'une conférence à la Maison Blanche, le Secrétaire d'Etat adjoint Todman a indiqué que les Etats-Unis n'allaient plus défendre le statut de Porto Rico aux Nations Unies, mais défendraient plutôt ses droits à l'autodétermination. Cela nous préoccupe à deux égards. Premièrement, comment pouvons-nous avoir confiance en un statut d'association libre si les Etats-Unis ne le défendent pas devant cet organe? Deuxièmement, si les Etats-Unis favorisent ou préfèrent l'autodétermination pour Porto Rico plutôt que de défendre son statut actuel, pourquoi ne défendent-ils pas le droit à l'autodétermination des Marshall? Pourquoi les Etats-Unis ne demandent-ils pas au Conseil d'envoyer des observateurs et des représentants à notre prochain référendum?

M. KRIENDLER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :
Je voulais demander au Sénateur Tmetuchl d'autres renseignements au sujet du plan de développement concernant les Palaos, mais s'il nous fournit un exemplaire de ce plan la question devient inutile.

Je voudrais lui poser deux questions sur le référendum qui s'est tenu aux Palaos. Dans sa déclaration d'hier, il a parlé du mandat clair et inéluctable confié, dans ce référendum, à la population des Palaos. Ma délégation aimerait en savoir davantage sur le niveau de participation aux élections, ainsi que sur la campagne d'éducation politique qui les a précédées.

M. TMETUCHL (interprétation de l'anglais) : Pour répondre à la première question, je crois que le mieux est de citer notre Rapport sur la situation, en date du 15 octobre 1976 - qui, je crois, est à la disposition des représentants - en ce qui concerne les résultats officiels ("Official results", p. 16 du texte anglais) :

"Les résultats officiels du référendum populaire ont été frappants. Le résultat final enregistré a été : 87,69 p. 100 de votes affirmatifs, 11,37 p. 100 de votes négatifs, et 0,94 p. 100 de bulletins nuls.

A notre avis, plusieurs aspects saillants ressortent de ce scrutin. Premièrement, la proportion de 'Oui' et de 'Non' est constante, dans l'île très peuplée de Koror, dans l'île - plus étendue - de Babelthaup, et dans les îles extérieures les plus petites. Deuxièmement, les résultats des votes 'officieux' émis à Koror sont en étroite corrélation avec le vote enregistré dans la capitale; néanmoins, les votes 'officieux' émis à Guam, Yap et Saïpan témoignent d'un vif désir des Palauans vivant dans d'autres communautés et districts de conserver leur liberté politique, leur patrimoine culturel, leur fierté ethnique et leur identité dans le cadre de rapports politiques séparés avec les Etats-Unis. Les bulletins 'officieux' étaient ceux qui étaient accompagnés d'affidavits et envoyés aux électeurs palauans enregistrés qui étaient en voyage et ne pouvaient pas obtenir de bulletins pour voter à distance et à ceux qui étaient en âge de voter mais n'étaient pas enregistrés. Troisièmement, les registres

de nos précédentes élections montrent que les résultats du vote sont normaux par rapport à celles-ci; environ 65 à 70 p. 100 de l'électorat a voté, malgré des difficultés considérables.

Si l'on examine seulement de façon superficielle cette participation, on peut se demander 'Pourquoi, sur une population d'environ 14 000 habitants, seulement 4 040 Palauans exercent leur droit de vote. Un élément fondamental est qu'aux Palaos, comme dans le reste de la Micronésie, plus de la moitié de la population a moins de 18 ans. On sait aussi que le district des Palaos comprend environ 350 îles (alors que les Mariannes n'en comprennent que trois), ce qui complique la tâche pour atteindre de nombreux ressortissants. En outre, la loi régissant les élections au Territoire sous tutelle - Titre 43, même avec ses amendements - est en soi une étude d'obstructions archaïques au droit de vote d'aujourd'hui. On peut en trouver des exemples flagrants dans l''Affidavit on Application for Registration' ... où il est demandé de remplir des questions en blanc. Dans les demandes de résidence, le règlement est plus rigoureux que le Code de Californie d'aujourd'hui (il faut, en effet, neuf mois de résidence, au lieu de trois). De plus, ce référendum a été tenu dans des conditions opérationnelles désavantageuses concernant une nouvelle répartition de certains districts et bureaux d'élections, situation qui suscite toujours une moindre participation aux élections. Et puis les électeurs devaient faire face pour la première fois à un nouveau règlement concernant la double résidence : s'ils désiraient voter sur le lieu de leur travail plutôt que là où ils résidaient, ils devaient aviser de ce changement en écrivant 30 jours avant les élections. Entre 30 et 90 jours précédant toutes élections, le public manifeste peu d'intérêt ou de motivation. En outre, la législation a commis cette erreur non intentionnelle que les bureaux de vote soient ouverts de 8 heures à 17 heures. Un nombre important d'hommes et de femmes ont fait savoir qu'il leur était matériellement impossible d'exercer leur droit de vote comme ils le voudraient parce qu'ils travaillent jusqu'à la fermeture des bureaux de vote. Quelques petits problèmes logistiques se sont également posés à propos de l'approbation de crédits pour les dépenses de la journée électorale, parce que c'étaient

M. Tmetuchl

les premières élections tenues conjointement par l'Administration, la Législature des Palaos et la Commission du statut politique des Palaos. Enfin, le fait que des crédits très peu importants ont été affectés directement aux élections par la Commission a naturellement influencé la participation.

Néanmoins, malgré tous ces obstacles, la population des Palaos a exercé son droit de vote en assez grand nombre, mais la Commission estime que la participation aurait été beaucoup plus importante si les conditions avaient été meilleures. Le Ministre des affaires publiques rapporte que, pour les opérations de vote ordinaires pour l'élection de candidats, on compte en moyenne 3 000 à 3 500 votes. Les 4 030 Palauans qui ont voté le 24 septembre 1976 non seulement ont compris l'importance de ce référendum, mais aussi ont exprimé entièrement et librement leur volonté d'une manière qui reflétait clairement l'éventail complet de l'électorat palauan".

J'en arrive à la deuxième question : à quel point la campagne en faveur des élections a-t-elle été étendue?

En ce qui concerne l'éducation politique, je dirai ceci : tout d'abord, on a demandé le référendum après une période prolongée d'éducation politique destinée à mettre les habitants au courant des diverses options qui s'offrent à eux en ce qui concerne leur statut politique futur. Une fois annoncée la date du référendum, les discussions se sont intensifiées dans tout le district des Palaos et les partisans du référendum tout comme leurs opposants ont exprimé leurs opinions avec beaucoup d'énergie. Ainsi, la population était très bien informée avant d'aller aux urnes.

Si le Conseil de tutelle et les représentants des Etats-Unis avaient fait droit à notre requête officielle lorsque nous leur avons demandé d'assurer la surveillance du référendum, toutes ces questions seraient maintenant résolues.

M. LOWENSTEIN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : J'aimerais discuter la déclaration de M. Uludong et lui poser quelques questions.

Quiconque a lu ou entendu la déclaration de M. Uludong a, je pense, été frappé et ému par son éloquence et la clarté de son esprit. Lorsqu'il a posé des questions aux autres pétitionnaires, M. Kriendler a dit que, de l'avis de ma délégation, le débat, cette année, était extrêmement utile. Les déclarations faites ici par tous les représentants et porte-parole des circonscriptions électorales micronésiennes nous ont énormément aidés à comprendre la situation, ce qui est essentiel si nous voulons nous acquitter de notre tâche comme nous le souhaitons et comme nous le devons afin d'atteindre l'objectif commun du Conseil de tutelle et de l'Autorité administrante.

La déclaration de M. Uludong a mis l'accent avec une acuité particulière sur l'un des dilemmes auxquels la population fait face. A cet égard, j'aimerais qu'il me fasse part de ses idées afin que nous puissions les prendre en considération au même titre que celles des représentants d'autres groupes présents parmi nous et celles du Congrès de la Micronésie. Nous avons tous entendu le discours éloquent du représentant du Congrès de la Micronésie au début de l'examen de cette question.

M. Lowenstein (Etats-Unis)

Je conçois fort bien que M. Uludong s'inquiète du calendrier à établir pour l'accession à l'autonomie; de même, il ressort de sa déclaration qu'il comprend de son côté que l'Accord de tutelle implique des responsabilités complexes, du fait de son caractère international. Au cours des années, les Etats-Unis ont agi non seulement en tant que tels, mais aussi dans l'intérêt de la communauté mondiale. Le but est d'aider la population de la Micronésie à aboutir à l'autodétermination.

Voici ma première question : étant donné des difficultés aussi complexes et les responsabilités qui incombent à la population de la Micronésie, au Conseil de tutelle et à la communauté internationale, quel rôle doivent jouer les Etats-Unis dans le processus que l'on envisage pour les douze mois à venir? Que peut faire l'Autorité administrante pour agir avec le maximum d'efficacité? Il va sans dire, bien entendu, que la bonne foi existe de part et d'autre et que le but commun est d'agir au mieux des intérêts de la population du Territoire aux termes de l'Accord de tutelle.

Je pense devoir ajouter à ces observations d'ordre général une idée spécifique : quoi que fasse l'Autorité administrante, il faut qu'elle soit animée de l'esprit que je viens de décrire. Il est toujours possible que des soupçons s'attachent aux meilleures intentions et qu'on leur attribue un but égoïste. Ce que nous voulons avant tout, c'est que l'on comprenne bien que, quel que soit l'historique de cette question, nous espérons sincèrement, grâce à la sagacité de l'Ambassadeur Manhard et de tous ceux qui s'occupent de cette affaire, il sera possible, dans les mois à venir, d'arrêter la procédure la plus judicieuse et la moins susceptible de favoriser les intérêts d'une nation aux dépens du Territoire sous tutelle.

A ce propos, je rappellerai un incident qui s'est produit lors du Congrès de Vienne. L'Ambassadeur de Russie est mort un soir. On raconte que Metternich, en apprenant cette nouvelle, a demandé : "Je me demande ce qu'il a voulu dire par là." Autrement dit, il arrive un moment où la méfiance devient telle que tout est censé avoir été fait avec des idées de derrière la tête. Peut-être dois-je préciser que l'Ambassadeur de Russie au Congrès de Vienne ne représentait pas le Gouvernement soviétique actuel, pour qu'on ne me soupçonne pas de vouloir impliquer le Gouvernement soviétique dans le Congrès de Vienne!

Je serais heureux d'entendre les commentaires de M. Uludong.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole à M. Uludong.

M. ULUDONG (interprétation de l'anglais) : J'ai peur d'avoir un peu perdu le fil. Le représentant des Etats-Unis pourrait-il préciser sa question?

M. LOWENSTEIN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Je me demandais seulement si M. Uludong pourrait nous expliquer de quelle façon il souhaite que l'Autorité administrante s'acquitte de ses fonctions pendant la période qui, à son avis, devrait commencer immédiatement et durer un an afin d'amener des changements importants dans les gouvernements des districts de la Micronésie.

M. ULUDONG (interprétation de l'anglais) : A mon avis, la question la plus importante à l'heure actuelle pour les Etats-Unis et la population de la Micronésie est celle du statut. Je crois que les pétitionnaires ont indiqué que presque tout ce qui se passe en ce moment dans le Territoire sous tutelle ou s'y passera pendant un an est étroitement lié à la question du statut. Ainsi, une fois ce problème clef réglé, point ne sera besoin de s'attaquer dans l'immédiat aux questions secondaires.

A mon avis, les Etats-Unis devraient reconnaître qu'il y a dans le Territoire des forces politiques en action, dans les différentes îles, et s'occuper de cela d'abord. Les habitants des Marshall, des Palaos et d'autres districts, de même que le Congrès de la Micronésie, ont des opinions différentes sur la façon de résoudre la question du statut et d'arrêter un système gouvernemental.

Je pense que si les Etats-Unis commençaient par s'occuper directement de chaque district séparément, cela leur faciliterait la tâche à l'avenir; il sera plus aisé de décider des changements qui, nous l'espérons, interviendront d'ici à la prochaine session du Territoire sous tutelle.

M. LOWENSTEIN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : J'aimerais aussi entendre les commentaires des autres pétitionnaires, représentants et porte-parole de la Micronésie présents parmi nous. Ma délégation souhaite vivement connaître les idées qu'ils voudraient exposer en l'occurrence. Je n'avais pas l'intention d'adresser ma question uniquement à M. Uludong. Nous serions reconnaissants aux autres pétitionnaires et représentants de tous les commentaires qu'ils jugeraient bon de faire.

M. deBRUM (interprétation de l'anglais) : Avant d'exprimer quelques opinions sur la question du représentant des Etats-Unis, je voudrais reprendre à mon compte les dernières observations du sénateur Tmetuchl, de la Commission du statut des Palaos. Nous sommes fermement convaincus que les Etats-Unis et le Conseil de tutelle éviteraient de nombreux problèmes par la suite s'ils répondaient favorablement à notre demande tendant à ce que les Nations Unies participent au référendum qui aura lieu dans les Marshall, en qualité d'observateurs ou de superviseurs.

Quant aux mesures positives que pourrait prendre l'Autorité administrante pour résoudre la question du statut, voici ce que nous avons à dire :

Premièrement, l'Autorité administrante devrait octroyer immédiatement une administration séparée au district des îles Marshall, ainsi qu'aux Palaos. Mais, pour l'instant, je parle strictement au nom des îles Marshall.

Deuxièmement, elle devrait participer officiellement aux mesures entreprises sur le plan local en vue d'aboutir à l'autonomie : notre futur référendum, notre convention constitutionnelle. Et, ce qui est plus important encore, elle devrait stimuler les négociations bilatérales entre les Marshall et les Etats-Unis, entre les Palaos et les Etats-Unis, et entre n'importe quel district de la Micronésie désireux d'entamer des entretiens bilatéraux avec les Etats-Unis. Si certains districts ne désirent pas entamer de tels pourparlers, ils devront alors se considérer comme représentés par le Congrès de la Micronésie. Il leur appartient de choisir. Mais les Etats-Unis pourraient d'ores et déjà entamer des négociations bilatérales avec les îles Marshall pour résoudre ces problèmes.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole à M. Uludong.

M. ULUDONG (interprétation de l'anglais) : Pour répondre aux questions posées par le représentant des Etats-Unis, je voudrais développer les observations que j'ai déjà faites.

Voici les suggestions spécifiques que nous aimerions faire à l'Autorité administrante :

Premièrement, une importance et des fonds accrus devraient être consacrés à l'éducation politique dans le Territoire, notamment dans les Palaos, par l'intermédiaire de l'organisation politique ou de l'organe approprié chargé de diffuser dans les Palaos les renseignements auprès de la population.

Deuxièmement, la Puissance administrante devrait accroître son aide et ses crédits pour les communications entre le district des Palaos et les autres îles excentriques.

Troisièmement, et je crois que cela est fort important, comme je le disais hier, les Palaos étant en train de mettre en place leur propre gouvernement national, je crois qu'il serait souhaitable que la Puissance administrante partage avec nous la sagesse que lui enseigne sa Constitution, de façon que les Palaos puissent tirer profit de la Constitution américaine lorsqu'elles élaboreront leur propre constitution.

Quatrièmement, et ce qui est peut-être le plus important, l'Autorité administrante devrait nous autoriser à faire ce que nous voulons, à choisir notre propre destin politique, et ce sans ingérence aucune.

M. LOWENSTEIN (Etats-Unis) (interprétation de l'anglais) : Je me demande si, d'après l'opinion de M. Uludong, le fait que la rédaction des chartes de district et leur adoption seront suivies de près par l'élection des administrateurs de district, comme l'espère l'Autorité administrante, représente un pas dans la bonne direction, c'est-à-dire un processus qu'il estime souhaitable?

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole à M. Uludong.

M. ULUDONG (interprétation de l'anglais) : Lorsque l'Autorité administrante a signé la loi permettant aux gouvernements de district d'élaborer leur charte, nous avons examiné la question de très près.

Si cette loi avait été adoptée il y a, disons, trois ou quatre ans, nous l'aurions appuyée à 100 p. 100. Mais, aujourd'hui, alors que les événements politiques survenus dans le Territoire exigent que l'on procède à des modifications fondamentales, nous estimons que l'élaboration de chartes pour les gouvernements de district vient un peu tard, et ce pour la raison suivante :

M. Uludong

l'élaboration des chartes pour les gouvernements de district se situe dans le cadre du système actuel du gouvernement du Territoire sous tutelle, et nous ne voulons plus de ce système. Cela ne ferait que modifier la formulation du gouvernement actuel. Par exemple, s'il y avait une élection d'administrateurs de district, la façon de procéder serait tout simplement modifiée. Au lieu d'être nommé par le Haut Commissaire, l'administrateur de district serait élu par le peuple, mais le pouvoir ne changerait pas de mains, et nous continuerions de vivre sous le système actuel. Le Haut Commissaire serait au courant des faits et gestes de l'administrateur de district, et celui-ci continuerait d'être payé par le Haut Commissaire.

En fait, les Palauans veulent un nouveau gouvernement, qui soit tout à fait différent du système actuel, et nous aimerions que ce gouvernement soit mis en place le plus tôt possible.

L'élaboration de chartes pour les gouvernements de district pourrait représenter une perte de temps et d'énergie.

Je crois que les autres délégations des Palaos seront d'accord pour dire avec moi que les Palauans préféreraient un gouvernement constitutionnel de leur choix, qui n'ait aucun rapport avec le gouvernement actuel. Nous voulons un changement, mais nous voulons que le nouveau gouvernement soit notre propre oeuvre.

M. LOWENSTEIN (Etats-Unis) (interprétation de l'anglais) : Je ne voudrais pas prolonger indûment la discussion, mais étant donné que nous discutons de questions primordiales dans le cadre de nos efforts mutuels, je voudrais de nouveau exprimer ma reconnaissance à tous les pétitionnaires pour la clarté des points de vues exprimés, de même qu'aux représentants du Congrès de la Micronésie et aux autres porte-parole micronésiens. Mais je ne saurais laisser se conclure cette discussion sans entendre, le cas échéant, d'autres opinions quant à la façon dont l'Autorité administrante pourrait utilement agir, étant donné la complexité des voeux du peuple micronésien, que viennent d'exprimer

ici ses porte-parole au cours des deux derniers jours. Si quelqu'un d'autre tient à ajouter quelques idées ou commentaires à ce qu'ont déjà dit M. Ulodong et d'autres orateurs, je crois qu'il serait profitable que nous nous y attardions un moment.

Sinon, je tiens à exprimer ma gratitude à M. James Gutmann, entre autres, ainsi qu'à la Ligue internationale des droits de l'homme, laquelle, ici comme en maintes autres instances, a su rappeler à la communauté mondiale qu'elle pouvait mieux s'acquitter de ses responsabilités qu'elle ne le fait parfois, et j'aimerais connaître les idées et les opinions de M. Gutmann sur les problèmes qui font l'objet d'une attention particulière de la part de la Ligue internationale.

Si quelqu'un a d'autres commentaires sur la question cruciale des mesures à prendre, je sais que le Haut Commissaire et les autres membres de la délégation des Etats-Unis qui sont ici présents seront fort heureux de les entendre et d'en tenir compte dans les efforts que nous déployons pour permettre à cette session du Conseil de tutelle d'aboutir à l'objectif que nous partageons tous.

M. TMETUCHL (interprétation de l'anglais) : La Commission du statut politique des Palaos a des idées bien précises sur la façon dont les Etats-Unis peuvent répondre aux besoins de chaque district en ce qui concerne son statut politique tout en respectant les normes internationales de l'Organisation des Nations Unies relatives à l'intégrité territoriale. Nous voudrions présenter ces recommandations précises directement à la Puissance administrante lors de la prochaine conférence réunissant les Etats-Unis et la Micronésie.

M. GUTMANN (interprétation de l'anglais) : Parlant au nom de la Ligue, je ne puis que répéter ce que j'ai dit hier et réaffirmer la position exposée par la Ligue dans sa communication du 5 avril.

Je me permettrai d'ajouter quelques mots en mon nom personnel pour dire que je me félicite des déclarations faites ce matin, notamment celle du sénateur Tmetuchl, à propos de l'efficacité accrue de l'éducation politique. Lorsque j'ai eu le plaisir de me rendre en Micronésie il y a six ans, j'ai estimé que c'était là une question primordiale. Je l'ai dit en d'autres occasions, approuvé en cela par mes amis micronésiens. J'ai dit la même chose au Conseil il y a un an et je suis heureux, certes, de l'impression donnée par d'autres que l'on fait enfin quelque chose pour donner corps aux choix qui devraient être offerts au peuple de la Micronésie lorsqu'il décidera de son propre avenir.

M. DEBRUM (interprétation de l'anglais) : Ma délégation est très reconnaissante au représentant des Etats-Unis, M. Lowenstein, d'avoir posé ces questions précises. Nous estimons important d'y répondre ici.

Nous recommandons vivement à nouveau à la Puissance administrante d'entamer des négociations bilatérales - entre les Etats-Unis et les îles Marshall, entre les Etats-Unis et les Palaos, et entre les Etats-Unis et ce qui restera du Territoire selon ce que décidera la population de ces districts. Ces négociations pourraient aller de pair avec des pourparlers entre nous, Micronésiens, pour trouver des domaines d'intérêt commun et déterminer les liens, s'il en est, qui pourraient nous unir. Mais ces pourparlers ne pourront intervenir que quand les Etats-Unis auront ouvert officiellement des négociations bilatérales avec nous.

Nous voudrions également prier les Etats-Unis d'examiner au plus tôt notre demande de représentation au sein de leur délégation à la Conférence sur le droit de la mer. Et nous voudrions aussi demander au Conseil de tutelle de nous aider à

M. deBrum

établir nos mécanismes d'autonomie interne. Je pense tout particulièrement qu'il serait d'un grand intérêt d'obtenir l'aide de la Grande-Bretagne pour mettre sur pied notre système parlementaire de gouvernement, que nous jugeons le mieux adapté à nos besoins.

M. LOWENSTEIN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :

Je me demande si d'autres membres de la délégation des Etats-Unis ont des questions à poser. Tant de personnes ont tant travaillé à ces fins qu'elles seraient venues en pure perte si elles n'avaient eu la possibilité de participer à la discussion. Je les invite à le faire de la manière qu'elles estiment convenable, soit en faisant des observations, soit en posant d'autres questions aux représentants ici présents. Je voudrais également demander aux représentants du Congrès de la Micronésie de faire des commentaires, s'ils le jugent utile.

M. CANHAM (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) :

Je voudrais dire que je suis entièrement d'accord sur ce qui a été dit à deux ou trois reprises ce matin à propos de la valeur et de l'importance que revêtent des programmes d'éducation politique bien mis au point. Je suis heureux que la nécessité d'avoir des programmes de ce genre ait été reconnue il y a un certain temps lors de l'élaboration du Pacte des Mariannes, et plus récemment lorsqu'on a soumis la constitution à la population des Mariannes pour examen. A cette fin, la Législature des Mariannes a nommé, en lui accordant les fonds voulus, une commission chargée de mener une campagne d'éducation politique au sujet de la constitution. Elle l'a fait bien que les éléments essentiels de la constitution étaient déjà incorporés dans le Pacte et avaient déjà été présentés à la population et fait l'objet de discussions très ardentes pendant plusieurs années. Néanmoins, le processus d'éducation politique n'a pas cessé; il s'est poursuivi intégralement pendant les mois de décembre, janvier et février derniers, avant que la constitution ne soit présentée à la population au cours d'un référendum. Je pense donc que ce genre d'activité donne des résultats incontestables correspondant pleinement aux responsabilités de la tutelle.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'un des pétitionnaires souhaite-t-il faire de nouvelles observations à ce stade du débat?

M. deBRUM (interprétation de l'anglais) : Je voudrais dire que nous sommes très reconnaissants de l'occasion qui nous a été donnée de faire part au Conseil de certaines de nos idées et des intentions des îles Marshall en ce qui concerne leur statut politique. Avant notre départ, d'autres délégations souhaitent peut-être dire ce qu'elles pensent de nos vues séparatistes et indiquer, à nous et au monde, si elles auraient des objections à l'encontre d'une séparation, si tel était le voeu librement exprimé de notre population.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Les délégations représentées au Conseil de tutelle vont, bien entendu, faire leurs observations dans le cadre de la discussion générale qui doit avoir lieu à un stade ultérieur de la session. Cependant, si une délégation souhaite prendre la parole maintenant, je me ferai un plaisir de la lui donner. En attendant, M. Olikong a demandé la parole; je la lui donne.

M. OLIKONG (interprétation de l'anglais) : Je saisis cette occasion pour remercier le Conseil de tutelle de nous avoir permis - et, en particulier, de m'avoir permis - de témoigner devant lui. Je dois reconnaître que je suis le seul ici à représenter un groupe qui n'est ni officiel ni gouvernemental. Mais j'espère que toutes les parties intéressées, tous ceux qui s'intéressent à la Micronésie, prendront sérieusement en considération ce que j'ai dit.

Je remercie donc tous les membres du Conseil. Je remercie tout spécialement l'Autorité administrante qui, je crois, est ouverte à nos idées. Je vous remercie tous infiniment.

M. DUQUE (France) : Je voudrais brièvement répondre à la question posée par M. deBrum. Nous en sommes actuellement au stade où les questions sont posées aux pétitionnaires. Nous entendons leurs vues. Nous allons également avoir un peu plus tard à poser des questions à la Puissance administrante. C'est pourquoi ma délégation fera plutôt connaître ses vues sur les problèmes évoqués par M. deBrum dans la déclaration qu'elle a l'intention de faire à l'occasion du débat général. Car avant d'exposer nos vues, nous avons besoin d'entendre les divers pétitionnaires et de connaître celles qui seront exprimées par la Puissance administrante en réponse aux questions posées.

Mlle HARDEN (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais également répondre à cette question. Les questions qui ont été soulevées sont fondamentales et, dans les échanges de ce matin, nous sommes entrés en possession d'un grand nombre d'autres éléments. C'est pourquoi j'aimerais pouvoir disposer d'un peu plus de temps pour examiner tout cela. J'évoquerai certainement tous ces problèmes pendant le débat général, et j'espère que ce que nous dirons sera transmis comme il se doit aux pétitionnaires. Ainsi donc, je préférerais attendre le débat général.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous en avons terminé avec les questions à poser aux pétitionnaires.

Je vous rappelle que le Sénateur Tmetuchl a dit, dans une de ses interventions de ce matin, qu'il fournirait au Conseil un exemplaire du Plan indicatif de développement des Palaos. Il en a présenté une copie au Secrétariat. Celle-ci est donc à la disposition, dans les dossiers du Secrétariat, de tous les Membres du Conseil qui souhaiteraient en prendre connaissance. Je remercie le Sénateur.

Le Président

Je voudrais maintenant, au nom du Conseil, remercier tous les pétitionnaires pour les déclarations claires et utiles qu'ils ont faites ici et pour le soin qu'ils ont pris à répondre aux questions que nous leur avons posées. Nous apprécions hautement leur présence parmi nous. Nous nous rendons compte que ce n'est guère facile, pour eux, de venir assister aux séances de notre Conseil, à New York, si loin de chez eux; leur présence ici est cependant très utile au Conseil, lui permettant d'entendre directement les vues de certains des habitants du Territoire sous tutelle. Le Conseil s'en trouvera grandement aidé dans la suite de ses travaux, surtout dans la préparation du rapport qu'il présentera.

Les pétitionnaires se retirent.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la décision prise lundi par le Conseil, nous allons examiner les pétitions et communications écrites concernant le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique. Ces communications et pétitions écrites se trouvent en annexe de l'ordre du jour (T/1780/Add.1). Vous noterez que se trouvent dans l'annexe des observations présentées par l'Autorité administrante au document T/OBS.10/43 concernant le document T/PET.10/109.

Tout comme aux sessions précédentes, le Conseil pourrait examiner toutes les communications et pétitions écrites en bloc. Si le Conseil accepte cette procédure, je me propose de donner la parole à tous les membres qui souhaiteraient poser des questions aux représentants de l'Autorité administrante sur l'une ou l'autre des communications et pétitions écrites présentées au Conseil. Après que les Membres qui le souhaitent auront posé leurs questions aux représentants de l'Autorité administrante, le Conseil pourrait prendre une décision en ce qui concerne les communications prises en bloc, puis une décision en ce qui concerne les pétitions écrites prises en bloc. Si cette procédure ne soulève pas d'objections, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : A propos des pétitions écrites, le Conseil se rappellera que la pétition présentée dans le document T/PET.10/109 a été retirée hier au nom de son auteur, le Conseil de la Micronésie. Cela reste un document du Conseil, mais n'est plus présenté en tant que pétition. Les pétitions dont le Conseil est saisi se trouvent dans les documents T/PET.10/106-T/PET.10/108, T/PET.10/110-T/PET.10/115 et T/PET.10/117. Un membre du Conseil souhaite-t-il faire des observations sur l'une ou l'autre des communications ou pétitions présentées au Conseil?

M. KOVALENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Dans les communications et pétitions dont le Conseil est saisi, des problèmes très importants sont évoqués, des problèmes fondamentaux, qui touchent les intérêts de toute la population de la Micronésie et qui portent sur divers domaines : problèmes d'ordre politique, problèmes d'ordre social, d'ordre économique, problèmes concernant le gouvernement futur, bref, des problèmes qui préoccupent grandement les populations de la Micronésie.

A ce propos, je voudrais poser la question suivante : que fait-on des pétitions? Comment la Puissance administrante y réagit-elle? Va-t-elle les examiner de façon détaillée? Va-t-elle répondre aux questions posées? Il doit bien y avoir une procédure quelconque. La Puissance administrante ne peut méconnaître les importantes questions soulevées dans les communications. Nous n'avons de renseignements qu'en ce qui concerne une question. Si nous estimons devoir soulever cette question, c'est parce que nous ne savons pas quelles mesures la Puissance administrante a pu prendre, car n'est-il pas surprenant que, pour chaque pétition, nous devions poser des questions qui auraient été tout à fait éclaircies si nous avions eu les informations nécessaires?

M. Kovalenko (URSS)

Nous devons, donc, savoir d'abord ce qui a été fait par la Puissance administrante à propos de toutes ces pétitions, ou ce qu'elle a l'intention d'en faire - d'autant plus que certaines des réponses données et des mesures prises par la Puissance administrante dans le cadre des pétitions justifient certains des doutes que nous éprouvons. Si nous obtenons ces réponses de la part de la Puissance administrante, peut-être n'aurons-nous pas d'autres questions à poser, mais peut-être aussi que d'autres questions pourraient être posées pour chercher à éclairer davantage les mesures prises par la Puissance administrante.

Dans ce contexte, je voudrais que le représentant de la Puissance administrante m'explique ce qui est fait et la procédure qui est suivie. Est-ce que cette procédure satisfait les pétitionnaires - ceux qui nous présentent des pétitions, ceux qui attendent une forme de réponse, ceux qui espèrent qu'il y en aura une? Telle est ma première observation.

En second lieu, pourrions-nous demander à la Puissance administrante en ce Conseil, à cette session, de nous dire ce qu'elle a fait en ce qui concerne les pétitions qu'elle estime devoir retenir? Il y a sans doute des catégories de pétitions à propos desquelles la Puissance administrante pense qu'elle n'a rien à faire, mais peut-être a-t-elle pris des mesures dans certains domaines? Nous avons besoin de renseignements, et cela faciliterait grandement l'étude de cette question, ferait la lumière sur tout ce qui concerne la Micronésie et aiderait les membres du Conseil de tutelle à avoir une opinion et à éviter des polémiques inutiles en exprimant des avis, d'autant plus que le représentant de la Puissance administrante a déjà demandé un avis quant à l'opportunité de rechercher un avis! Il a demandé quelles nouvelles mesures pourraient être prises à la lumière de l'évolution qui se manifeste. Des éclaircissements de cette sorte apportés par la Puissance administrante nous aideraient à fournir des réponses. Pourrions-nous par conséquent obtenir une brève réponse de la part de la Puissance administrante?

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Certains aspects des pétitions ont déjà été abordés dans des questions qui ont été posées antérieurement et dans les déclarations liminaires de l'Autorité administrante, mais le représentant des Etats-Unis voudrait-il répondre à la question?

M. KRIENDLER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :

Tout d'abord, je voudrais assurer le représentant de l'Union soviétique et nos autres collègues du Conseil de tutelle que nous sommes prêts - et en fait impatients à répondre à toute question particulière sur l'une quelconque des déclarations faites oralement par les pétitionnaires ou sur les communications et les pétitions écrites. Nous avons essayé, dans des déclarations liminaires détaillées, d'aborder beaucoup des questions particulières qui ont été soulevées, mais s'il y a des questions supplémentaires en suspens, nous serons heureux d'y répondre.

Nous avons espéré fournir, dans nos déclarations liminaires, une masse de renseignements sur l'évolution qui s'est produite dans le Territoire sous tutelle depuis notre rencontre, l'année dernière. Il est évidemment impossible de donner une image absolument complète, et c'est pour cela que l'on procède actuellement à cet échange de questions et de réponses. Une fois encore, nous serons très heureux de répondre à toute question particulière.

En ce qui concerne la réaction du Gouvernement des Etats-Unis aux pétitions et communications, je peux assurer le représentant de l'Union soviétique qu'elles recevront toute l'attention voulue et feront l'objet d'une étude extrêmement minutieuse. Je ne suis pas en mesure de faire des commentaires sur les procédures utilisées par le Secrétariat pour répondre à toutes les requêtes de tous les pétitionnaires pour prendre la parole ici, bien que je croie comprendre qu'ils reçoivent bien une réponse écrite leur faisant savoir qu'ils seront les bienvenus en se présentant.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Y a-t-il d'autres questions sur les communications et pétitions écrites dont le Conseil est saisi?

M. KOVALENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Compte tenu du fait que la réponse donnée par le représentant de la Puissance administrante ne me satisfait pas vraiment - dans sa substance elle ne promet pas de nous apporter à cette session les éclaircissements sur chacune des pétitions et des communications que nous avons reçues -, lorsque le moment des questions viendra et que nous poserons des questions à la Puissance administrante, je serai contraint de poser des questions relatives à certaines communications et pétitions, ainsi qu'à d'autres questions qui ne s'y rapportent pas forcément.

M. KRIENDLER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :

Je voudrais répéter que lorsque la période des questions et des réponses viendra, nous serons heureux de répondre à toute question portant sur n'importe quel aspect de l'Administration américaine du Territoire sous tutelle - sur des éléments qui font l'objet des pétitions et sur ceux qu'elles laissent de côté. Nous sommes dans ce domaine les serviteurs du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Voici comment je comprends la situation : ce que nous faisons maintenant, c'est prendre note des documents particuliers dont nous sommes saisis, mais ce faisant, nous ne nous dispensons pas de discuter les sujets qui sont traités dans ces communications et pétitions à des stades ultérieurs de la session du Conseil. J'espère que cela dissipera l'inquiétude du représentant de l'Union soviétique.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres commentaires ou d'autres questions pour le moment, le Conseil va maintenant prendre une décision, tout d'abord sur les communications, et ensuite sur les pétitions.

En ce qui concerne les communications contenues dans le document T/COM.10.L.189-204, puis-je demander au Conseil de décider d'en prendre note?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : En ce qui concerne les pétitions écrites contenues dans les documents T/PET.106-108, T/PET.110-115 et T/PET.117, puis-je suggérer au Conseil de décider d'attirer l'attention des pétitionnaires sur les observations faites par la Puissance administrante aussi bien aujourd'hui que dans ses déclarations liminaires, et de décider également de tenir compte des pétitions et des observations en préparant le rapport du Conseil?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Ceci met fin à l'examen des communications et pétitions par le Conseil.

Avant de passer au point suivant de notre ordre du jour, je voudrais dire quelques mots de l'emploi du temps provisoire arrêté pour permettre au Conseil de s'acquitter de son programme de travail.

Le point suivant inscrit à notre ordre du jour porte sur des questions posées aux représentants de la Puissance administrante. Je crois comprendre qu'une délégation au moins ne sera pas en mesure de poser ses questions avant demain.

Le Président

Nous avons pensé que la séance de demain pourrait être consacrée au débat général, mais on m'a fait savoir que trois délégations préféreraient de beaucoup faire leurs déclarations dans le débat général le lundi 13 juin, car elles souhaitent disposer de plus de temps pour préparer leurs déclarations à la lumière des renseignements qui nous ont été fournis jusqu'à présent.

Le Président

En conséquence, je propose que nous utilisions le temps qui nous reste ce matin pour poser des questions à la Puissance administrante. Mais puisque nous devons poursuivre demain cet échange de questions et de réponses, il serait peut-être bon d'annuler la séance de cet après-midi et de nous réunir demain à 10 h 30 pour finir de poser les questions à l'Autorité administrante. Quant à la discussion générale, elle aurait lieu lundi. Nous pourrions décider de l'heure et du jour de la discussion générale à la réunion de demain, mais j'ai cru comprendre que, d'une manière générale, les représentants étaient d'accord avec ce calendrier.

Le Conseil va maintenant commencer à poser des questions aux représentants de la Puissance administrante.

M. DUQUE (France) : La délégation française souhaiterait poser un certain nombre de questions à la délégation des Etats-Unis. La première question est la suivante : Quelle est l'attitude que compte adopter la Puissance administrante à l'égard des tendances centrifuges et des demandes de négociations séparées qui ont été exprimées par la population des Palaos lors du référendum du 24 septembre 1976 ainsi que par la Commission du Statut politique des îles Marshall?

M. KRIENDLER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Certes, nous sommes parfaitement conscients des résultats du référendum qui a eu lieu le 24 septembre aux Palaos et du voeu de la Commission du statut politique des îles Marshall concernant la question des négociations séparées au sujet du statut. Comme nous l'avons dit à la réunion d'Honolulu, mon Gouvernement continue à penser que les intérêts de la population des Palaos et des autres districts des Carolines et des Marshall seraient mieux servis si une certaine forme d'association était maintenue entre tous les districts. Il revient surtout à la Micronésie de déterminer la forme exacte que prendront ces liens entre les districts, mais nous essayons de plusieurs façons d'aider à établir ces liens, tout en tenant dûment compte de la nécessité d'une autonomie locale. Nous n'avons donc pas accepté les demandes des îles Marshall et Palaos d'avoir des négociations séparées.

M. DUQUE (France) : Le représentant des Etats-Unis vient juste dans sa réponse d'évoquer la rencontre d'Honolulu. La délégation française souhaiterait lui demander quelle est l'évaluation qui a été faite par la Puissance administrante des résultats de la rencontre d'Honolulu. Quels ont été les points d'accord, les points de convergence, ou les points au contraire de désaccord, de divergence, qui se sont manifestés entre les participants à cette rencontre?

M. KRIENDLER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Commentant les résultats de la rencontre d'Honolulu, il ne faut surtout pas oublier qu'il ne s'agissait pas d'une réunion de négociations, mais bien d'une conférence de la table ronde destinée à échanger des points de vue d'intérêt mutuel, y compris la recherche des voies et moyens les plus adéquats pour poursuivre les négociations sur le statut futur des Marshall et des Carolines. Les participants se sont livrés à un échange de vues constructif et franc sur toute une série de questions, y compris les relations politiques actuelles et futures et la manière de reprendre les négociations officielles sur le statut. Nous pensons que ces conversations ont permis à chacun de mieux comprendre les problèmes qui doivent être résolus lors des négociations futures. Nous sommes optimistes, car nous pensons que ces problèmes pourront être résolus rapidement et à la satisfaction de tous afin que nous puissions mettre fin à l'Accord de tutelle comme prévu, d'ici la fin de 1981.

Il a été convenu à la conférence de la table ronde qu'une autre série d'entretiens officieux multilatéraux et bilatéraux devraient avoir lieu très rapidement, en juin ou juillet. Les procédures concertées en vue des négociations officielles n'ont pas encore été élaborées. Nous espérons que lors de nos prochaines réunions officieuses, nous arriverons à un accord sur les modalités d'une nouvelle série de négociations officielles.

M. DUQUE (France) : Dans la ligne de cette question, je voudrais demander à la délégation des Etats-Unis si, au cours de ces discussions, les problèmes des ressources marines et également le problème de l'assistance financière que les Etats-Unis apporteront au territoire ont été évoqués?

M. KRIENDLER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : La Commission du Congrès de la Micronésie sur le statut futur et la transition fonctionne au titre du mandat visant à négocier à nouveau le Pacte de libre association pour qu'il soit conforme au projet de constitution micronésienne. La Commission ne se sent pas liée par le texte du Pacte élaboré le 2 juin 1976 par les membres du Comité mixte sur le statut futur, qui a précédé la Commission comme organe de négociations du Congrès de la Micronésie.

Les questions que vient de poser le représentant de la France figurent parmi celles qui ont été discutées. Comme je l'ai déjà dit, les Etats-Unis continuent à appuyer la libre association dans le sens que nous avons précédemment indiqué au Conseil de tutelle, et telle qu'elle est envisagée dans le Pacte, et nous avons réaffirmé cette position à Honolulu.

M. DUQUE (France) : La délégation française a d'autres questions à poser. Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais laisser le soin de le faire à Mlle Bernadette Lefort.

Mlle LEFORT (France) : Je voudrais demander à la délégation des Etats-Unis s'il est envisagé d'établir des relations privilégiées, en particulier sur le plan économique, entre les Mariannes septentrionales et la future entité micronésienne.

M. KRIENDLER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Nous espérons fermement que les populations des Mariannes septentrionales et des districts des Marshall et des Carolines travailleront ensemble sur les problèmes d'intérêt mutuel. En ce qui concerne les relations juridiques futures éventuelles entre les groupes d'îles, il faudra attendre la décision sur le statut politique futur des Marshall et des Carolines. En ce qui concerne ces relations, les représentants du Congrès de la Micronésie ou de la Législature des Mariannes septentrionales voudront peut-être faire des commentaires ou répondre à ce sujet.

M. BORJA (Conseiller spécial) (interprétation de l'anglais) : En réponse à la question posée par la représentante de la France, je voudrais dire qu'à l'heure actuelle, le peuple des Mariannes septentrionales travaille en étroite liaison avec les autres districts de la Micronésie pour instaurer des relations mutuelles dans tous les domaines, et en particulier dans le domaine économique, où nous voudrions faire notre possible pour continuer les bonnes relations déjà établies avec les autres districts. Le peuple des Mariannes septentrionales espère, tout en acquerrant le statut de commonwealth, maintenir de bonnes relations avec les autres districts.

Mlle LEFORT (France) : Il semble que les investissements étrangers s'orientent surtout vers les Mariannes. N'y aurait-il pas intérêt à inciter les étrangers à investir aussi dans d'autres districts, notamment les plus peuplés?

M. WINKEL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Pour répondre à la question de la représentante de la France quant à la situation comparée, dans ce domaine, des Mariannes septentrionales et du reste du Territoire, je voudrais indiquer que, en raison de considérations géographiques, Saipan, ces 20 dernières années, a tiré quelque avantage de l'industrie du tourisme qui constitue le principal but des investissements étrangers aux Mariannes septentrionales dont n'ont pas bénéficié, pour des raisons géographiques, Palau, Yap, Truk, Ponapé et autres. C'est également pour cette raison que l'infrastructure dans ces districts ne s'est pas développée comme dans les Mariannes septentrionales. On s'attend à ce que la situation évolue, et comme nous l'avons dit lundi dans notre déclaration d'ouverture, l'un des trois aspects du plan indicatif de cinq ans est la promotion du tourisme. Mais, comme je l'ai dit, dans les districts autres que Saipan, pratiquement tous les investissements ont été plutôt intérieurs qu'étrangers. Nous espérons donc que la situation changera effectivement.

Enfin, chaque district a été incité à exercer une certaine autonomie quant à la politique régissant le développement du tourisme. Je ne peux pas vous donner d'indications précises, mais je crois me souvenir qu'au cours des deux dernières

M. Winkel (Représentant spécial)

années, deux des districts ont élaboré des politiques fondées sur une certaine limitation du tourisme. L'un d'entre eux est, je crois, le district de Ponapé. Il est possible que le sénateur Iehsi puisse répondre de façon plus précise en ce qui concerne ce district.

M. IEHSI (Conseiller spécial) (interprétation de l'anglais) : Bien que je ne sois pas membre de la législature du district de Ponapé, je sais que mon district se préoccupe vivement de l'arrivée de touristes et qu'il tient à les limiter. Le district estime que toute recette provenant du tourisme doit profiter à la population autochtone du district plutôt qu'à des gens extérieurs au Territoire sous tutelle.

M. CANHAM (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je pense qu'il faut dire que dans la mesure où il existerait des disparités entre les investissements économiques des différents districts, et si les Mariannes septentrionales en obtiennent davantage, ce ne sera pas le fait d'une politique, mais plutôt, comme on l'a relevé ici, de leur position géographique.

Quant au développement économique actuel, la proposition la plus sensationnelle et la plus controversée intéresse un autre district; en outre, deux des projets en cours qui doivent contribuer au bien-être de la population - comme l'industrie du coprah et la mariculture - sont installés dans d'autres districts que les Mariannes. Je pense donc que l'on peut dire qu'en ce qui concerne la politique, il n'y a pas de discrimination en faveur de l'un des districts, mais qu'on apporte plutôt une aide au développement de tous les districts.

Mlle LEFORT (France) : Quelles mesures sont-elles envisagées pour réduire la dépendance économique extérieure de la Micronésie, en particulier au niveau des importations? On constate que les produits alimentaires ont représenté 38 p. 100 du total des importations en 1975-1976. Dans ce domaine, des mesures sont-elles envisagées pour encourager la production alimentaire? D'autre part au niveau des exportations, les Etats-Unis ne pourraient-ils pas accorder la clause de la nation la plus favorisée à la Micronésie, en particulier pour ses deux principales ressources d'exportation que sont le thon et le coprah?

M. WINKEL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais, à ce stade, répondre partiellement à cette question et compléter ces renseignements lors de notre déclaration de clôture.

En ce qui concerne la partie de la question posée par la représentante de la France au sujet du traitement du tarif préférentiel pour le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique, je répondrai ceci : Le Congrès des Etats-Unis s'est efforcé à plusieurs reprises d'obtenir ce traitement préférentiel. Mais, pour diverses raisons, ces tentatives n'ont pu aboutir vraiment. Le Congrès a prévu un traitement préférentiel pour les Mariannes septentrionales lorsqu'il a approuvé le Pacte visant à créer un Commonwealth des Iles Mariannes septentrionales. L'article 6 du Pacte prévoit un traitement de tarif préférentiel pour les Mariannes septentrionales, y compris l'entrée exempte de taxes de marchandises en provenance des îles dans les zones douanières des Etats-Unis, dans certaines conditions. Il prévoit également que les Mariannes septentrionales devraient être un port franc.

Pareillement, depuis le 1er janvier 1976, le Territoire sous tutelle a droit au tarif préférentiel au titre du Système préférentiel généralisé des Etats-Unis, qui s'applique aux pays peu développés et est particulièrement conçu pour eux.

Les importations des Etats-Unis en provenance du Territoire sous tutelle sont déjà exemptes d'impôts aux termes de ce Système préférentiel généralisé. Je crois savoir qu'il s'agit essentiellement de l'industrie artisanale.

Je répète que je souhaiterais répondre plus en détail à cette question lors de ma déclaration de clôture.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il convient peut-être de signaler que nous aurons, à la séance de demain, une nouvelle période de questions et réponses. Je suis certain que cela permettra à d'autres délégations de préparer les questions qu'elles désirent poser, pour que le représentant spécial puisse donner ces précisions supplémentaires demain matin, plutôt que d'attendre sa déclaration de clôture. Bien sûr, si cela n'est pas possible, nous attendrons la déclaration de clôture.

M. CANHAM (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je peux répondre très brièvement, au nom du Gouvernement des Mariannes septentrionales, à la question concernant l'excessive dépendance économique par rapport aux importations.

Cette situation nous préoccupe également et nous sommes aussi désireux d'édifier le plus haut degré d'autosuffisance possible, notamment du point de vue des produits alimentaires ainsi que de leur exportation.

Le développement de l'agriculture a déjà été très important aux Mariannes septentrionales. Nous exportons maintenant régulièrement vers Guam, et dans une certaine mesure vers le Japon, des denrées alimentaires fabriquées en excédent aux Mariannes septentrionales. Il s'agit, notamment, de fruits et de légumes. Nous avons un contrat solide avec les autorités de Guam et nous leur vendons une importante quantité de denrées alimentaires.

Il y a également dans l'île de Tinian une très grosse affaire de produits laitiers et une importante usine de traitement de la viande qui exportent leurs produits. Saïpan exporte également une grande quantité de denrées alimentaires.

Lorsque nous avons la chance d'être épargnés par les typhons et que la production agricole se fait normalement, nous sommes en mesure d'exporter certains produits. Nous avons l'intention d'augmenter nos exportations dans le futur.

Je peux vous donner un exemple précis. Nous faisons pousser de délicieux melons dans les Mariannes septentrionales. Nous avons actuellement parmi notre personnel un docteur en entomologie, et nous pouvons maintenant exporter des melons au Japon. Dans notre lagune, nous avons certaines algues marines très désirables, et le marché japonais s'est montré très intéressé d'importer des algues marines des Mariannes.

Je crois qu'avec le temps, sous le Gouvernement du Commonwealth, les exportations augmenteront. Je ne veux pas exagérer, mais je crois que, dans une certaine mesure, cela compensera nos besoins en importations. Mais je ne serais pas très franc si je ne disais pas que nous resterons tributaires des importations pendant encore assez longtemps. Il serait peu réaliste d'essayer de cultiver certains produits aux Mariannes.

En bref, je crois que nous pourrons augmenter nos exportations à mesure que les années passeront.

Mlle LEFORT (France) : Je voudrais me référer à des communications qui ont été transmises au Conseil de tutelle en ce qui concerne le droit d'utilisation par la Puissance administrante de certaines terres qui ont été achetées pour une durée indéfinie. Est-il envisagé de réviser les termes des contrats d'achat de ces droits, en particulier en ce qui concerne la durée du bail?

M. WINKEL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je souhaiterais répondre à cette question à la séance de demain matin.

Mlle LEFORT (France) : Voici ma dernière question. Malgré les efforts poursuivis pour donner une éducation mieux adaptée à leurs besoins aux Micronésiens, en particulier dans le domaine linguistique, il semble que les programmes sont encore loin de répondre aux exigences de développement économique de la Micronésie. Quelles actions ont-elles été entreprises en vue d'adapter les programmes d'enseignement, en particulier primaire et secondaire, aux objectifs de développement de la Micronésie?

M. WINKEL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : La représentante de la France demande ce qui a été fait pour adapter les programmes d'enseignement de la Micronésie aux besoins de la société micronésienne, notamment en ce qui concerne les langues. Je vais répondre à cette question et dire brièvement ce que nous comptons faire dans l'avenir.

Un premier pas a été fait, et nous espérons que, comme beaucoup d'autres débuts modestes, il aboutira à de grandes réalisations. Nous savons parfaitement que nous n'avons fait qu'un petit pas. Néanmoins - et pour répondre plus précisément à la question de la représentante de la France - l'année dernière, le Département de l'éducation du Territoire sous tutelle a commencé à mettre au point une série de manuels scolaires. Les deux premiers traitent de l'horticulture tropicale et sont destinés aux écoles secondaires. Ils ont été mis au point et publiés expressément à l'usage des écoles secondaires. Ils examinent à fond les principaux aspects de la culture tropicale, comme, par exemple, le choix et la préparation des lieux, la croissance des produits, le contrôle des insectes nuisibles, etc.

Ces manuels sont les premiers d'une série d'au moins quatre manuels envisagés sur l'agriculture, à l'usage des élèves des écoles secondaires. D'autres textes couvriront des domaines supplémentaires concernant l'agriculture, y compris la commercialisation des produits agricoles.

Je ne mentionne cela que pour montrer que nous avons conscience du problème et du besoin évoqués par la représentante de la France.

M. Winkel (Représentant spécial)

Deuxièmement, il faut souligner que le Plan quinquennal indicatif est fondé, entre autres choses, sur l'idée que le système de l'enseignement en Micronésie n'a pas absolument besoin d'être modifié dans une large mesure; il convient plutôt d'insister sur les disciplines les plus susceptibles de préparer les élèves à la vie dans la société micronésienne et la culture micronésienne, qu'il s'agisse de la langue, de la culture ou de l'activité professionnelle.

Ce besoin est reconnu, et je serai heureux de pouvoir faire rapport l'an prochain au Conseil de tutelle sur l'état d'avancement de ce programme.

LE PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Si aucun membre du Conseil ne souhaite poser d'autres questions maintenant, je propose que nous levions la séance pour nous réunir de nouveau demain matin à 10 h 30; d'autres délégations auront des questions à adresser à l'Autorité administrante. La délégation des Etats-Unis a fait savoir qu'elle aurait des explications supplémentaires à donner à propos de deux questions posées ce matin par la délégation française, et si cette dernière souhaite en poser d'autres demain, il lui sera bien entendu loisible de le faire.

La séance est levée à 13 heures.